



HAL
open science

Le cours magistral et son double, le polycopié: relations et problématique de réception en L2

Robert Bouchard, Chantal Parpette, Jean-Charles Pochard

► To cite this version:

Robert Bouchard, Chantal Parpette, Jean-Charles Pochard. Le cours magistral et son double, le polycopié: relations et problématique de réception en L2. Cahiers du Français Contemporain, 2005, 10, pp.191-208. hal-00376571

HAL Id: hal-00376571

<https://hal.science/hal-00376571>

Submitted on 6 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE COURS MAGISTRAL ET SON DOUBLE, LE POLYCOPIÉ : RELATIONS ET PROBLEMATIQUE DE RECEPTION EN L2

Robert BOUCHARD, Chantal PARPETTE, J-C. POCHARD
GRIC (UMR 5612 : Cnrs - Université Lumière - Lyon 2)

Résumé :

Les auteurs, s'intéressent au cours magistral, un genre encore très employé dans l'université française, et que doivent donc maîtriser les étudiants étrangers poursuivant des études supérieures en France. Après avoir situé le cours magistral parmi les genres proches, ils en étudient les caractéristiques « oralo-graphiques » en les comparant à celles de son double écrit, le polycopié qui l'accompagne habituellement. Ils en tirent des conclusions sur la préparation linguistique que peuvent recevoir fructueusement des étudiants étrangers afin de mieux tirer parti de leur participation à cet événement de communication difficile.

1. Introduction

Depuis plusieurs années déjà, le groupe *Interactions et apprentissage des langues*¹ étudie les discours didactiques appartenant à différents genres et différentes institutions. Sa composante *Analyse de discours didactiques* (ADD) travaille sur différentes formes de cours monologiques (Bouchard 1996, 1999, de Gaulmyn 1999, Pochard 1999, Parpette & Royis 2000) ou dialogaux (Bouchard 1998, 1999) et, plus récemment, sur divers cours magistraux enregistrés à la Faculté des Sciences Juridiques de l'Université Lumière-Lyon 2. (Bouchard 2003, Parpette 2002) Ces cours magistraux sont classiquement accompagnés par des cours photocopiés qui les complètent en proposant une diversité de supports en un dispositif dont nous allons étudier ici la pertinence en particulier en L2 pour les étudiants étrangers qui sont amenés à partager les mêmes amphithéâtres que les étudiants français alors que leur culture universitaire propre ne comprend pas forcément ce type d'enseignement.

Ce dernier travail dont nous allons exposer ici quelques résultats s'inscrit précisément dans le cadre d'un projet de recherche-action pilotée par le Conseil Régional et visant à améliorer l'accueil des étudiants étrangers dans les universités de la région Rhone-Alpes². L'objectif de cette recherche, coordonnée par Chantal Parpette, est donc non seulement de mieux connaître l'organisation de cet événement de parole particulier qu'est le cours magistra (et de son « reflet » écrit le polycopié) mais aussi de faciliter l'adaptation des étudiants étrangers à ce genre académique toujours central dans la culture universitaire française des années d'initiation disciplinaire en Droit comme en Sciences Economiques ou en Psychologie. Il s'agit de rechercher des solutions didactiques aux problèmes de réception et de prise de notes que fait naître ce genre difficile même pour les étudiants français.

Aussi, après avoir cerné le genre CM en le comparant à d'autres discours oraux longs et en avoir étudié quelques traits spécifiques en les contrastant avec ceux de son double, le polycopié, nous déduirons de ces descriptions un certain nombre de pistes pédagogiques que nous proposerons en dernière partie.

¹ Ce groupe fait partie du GRIC - Groupe de Recherche sur les Interactions Communicatives - (UMR 5612 CNRS-Université Lyon 2)

² Projet INCA (Initiative Campus).

2. Le cours magistral, un genre monologal long parmi d'autres.

Pour mieux identifier les caractéristiques de cet événement de communication, une comparaison entre le CM et d'autres événements semblables mettant en jeu des discours monologaux longs constitue une première étape. On pourrait ainsi le confronter à des genres voisins déjà décrits, aussi bien l'exposé d'étudiant (Charnet, 1993), le sermon (Berthoud, 1996) que la conférence (Goffmann, 1981). Il ne sera retenu ici que ce dernier genre, ressenti intuitivement comme le plus proche.

2.1 Le cours magistral et la conférence

En effet, par de nombreuses caractéristiques de surface le CM et la conférence se ressemblent. Tous deux visent à communiquer des connaissances scientifiques ou culturelles de haut niveau et appartiennent donc au type des discours théoriques tels que les définissaient Simonin-Grumbach (1975). Tous deux réunissent un vaste public face à un orateur que son statut autorise à parler au nom de la science. Dans les deux cas, il existe en conséquence une "mise en scène de l'orateur", séparé de son public par une certaine distance. Disposant d'un "bureau", d'un pupitre, d'une estrade pour mieux se faire voir et se faire entendre, il peut avoir recours également à un équipement technique plus ou moins sophistiqué pour mieux transmettre son propos. Assis ou debout, il dispose d'une relative liberté de mouvements lui permettant de donner un relief kinésique à son discours, alors que son auditoire est contraint à rester assis jusqu'à la fin de sa « performance ».

Mais même s'ils appartiennent tous deux au même type théorique, à la différence de la conférence destinée au « grand public », le CM s'enracine dans une institution spécifique, l'institution universitaire, qui dote ses participants de statuts et de rôles spécifiques et qui insère l'événement dans une séquence finalisée (l'examen !) dont il n'est qu'un épisode constitutif. D'un point de vue énonciatif, l'écart se creuse donc entre les deux types d'orateur. Le conférencier est l'« auteur » d'un discours qui doit être marqué d'une certaine originalité. Il doit de plus séduire un auditoire qui s'est déplacé spécialement pour assister à sa performance en espérant en tirer un plaisir intellectuel. L'orateur du CM d'initiation disciplinaire n'est au contraire que marginalement "auteur" de son discours même s'il est par ailleurs un chercheur réputé dans son domaine. L'étudiant débutant ne vient pas applaudir sa prestation ni recueillir sa position personnelle sur le thème du cours mais plutôt chercher la doxa disciplinaire dont il a besoin. Ainsi du fait de son statut institutionnel et du contrat didactique qui le lie à ses étudiants, l'enseignant a sur son auditoire « captif » un pouvoir de contrôle que ne possède pas le conférencier (Parpette, 2002). La présence au cours est en principe obligatoire alors qu'elle est volontaire à la conférence. Le propos de l'enseignant ne constitue pas seulement un objet discursif à apprécier mais surtout un objet d'apprentissage à maîtriser. L'étudiant en bref se définit par des droits et des devoirs institutionnels qui ne régissent pas les comportements du spectateur de la conférence qui n'obéit lui qu'à des règles générales de civilité par rapport et à l'orateur et aux autres spectateurs, consommateurs qui partagent avec lui un événement collectif pour lequel ils éprouvent a priori un même appétit culturel.

Le rapport au temps des deux orateurs et de leur public varie tout autant. A l'événement isolé que constitue la conférence correspond, disions-nous, l'enchaînement de « leçons » que forme le cours (cf. Bidul 2, 1999, consacré à l'étude de la présentation orale d'un plan de cours, et notamment les articles de Pochard et de de Gaulmyn). Celui-ci trouve d'ailleurs sa validité dans sa globalité et non pas dans l'occurrence de chacune de ses manifestations. Chaque leçon devra donc d'une part être reliée aux séances précédentes et

d'autre part créer un horizon d'attentes par rapport aux séances à venir. Ajoutons que cette série d'évènements oraux est finalisée par une séance écrite d'évaluation, où l'étudiant devra faire la preuve de sa maîtrise des informations délivrées et localement et globalement. Alors que le conférencier est évalué par son auditoire c'est l'enseignant qui possède un pouvoir d'évaluation sur le sien.

Le comportement des deux auditoires pendant la performance varie en conséquence. Celui du conférencier applaudit le cas échéant et ne prend qu'occasionnellement quelques notes, de nature très variable, qualitativement et quantitativement, suivant les individus. Elles visent entre autres à alimenter la discussion qui souvent va clore la conférence. Par contre si l'auditoire du CM n'envisage que rarement de poser des questions à l'issue du cours même quand la possibilité lui en est laissée par l'enseignant, il se livre à une activité intense de prise de notes « objective ». Nous voulons dire par là, une prise de notes qui ne varie pas selon son humeur et même son degré de connaissances, mais une prise de notes qui tente de transformer en un objet scriptural fiable et économique la performance verbale à laquelle se livre devant lui l'enseignant. Remarquons d'ailleurs que l'amphithéâtre du CM, comme la plupart des lieux didactiques, est toujours équipé pour cette pratique de l'écrit (celle individuelle des étudiants aussi bien que celle publique de l'enseignant) alors que la salle de conférence ne l'est qu'occasionnellement.

C'est l'ensemble de ces conditions spécifiques de production, et de réception qui vont "formater" le CM en tant que discours spécifique. C'est ce même ensemble qui est à l'origine du fait que le CM, suite d'évènements oraux discrets, est souvent accompagné, à la différence une fois encore de la conférence, d'un double, écrit et continu, le cours photocopié destiné à en faciliter la réception locale et globale et la mémorisation. Ce trait souligne encore sa nature mixte, qui conjugue usages de l'écrit et de l'oral de plusieurs manières que nous allons rapidement détailler.

2.2. Le CM : un genre « oralo-graphique » cerné par l'écrit

Comme les autres réalisations du genre « cours », le cycle de production discursive dans lequel se situe le CM offre une sorte de paradoxe. On pourrait dire de manière lapidaire qu'il s'agit d'un moment oral « borné » de toutes parts par des écrits, et qui n'a d'existence que par l'écrit (Bouchard, 1999). Ce caractère mixte, oralo-graphique, est sans doute plus poussé et plus systématique que pour la conférence ou même pour d'autres discours didactiques comme ceux propres à l'enseignement secondaire par exemple. En effet, le secondaire généraliste exploite les ressources de résultats scientifiques stabilisés, réifiés dans des manuels et remontant rarement aux sources du savoir (cf la notion de transposition didactique chez Chevallard, 1975, et Bouchard, 2002). Par contre l'enseignement supérieur, même dans ses activités d'initiation en Deug, doit apprendre à l'étudiant, en tant que futur spécialiste, à se situer dans un univers interdiscursif vivant, où les discours se confrontent les uns aux autres tant synchroniquement que diachroniquement. En amont du CM, il y a explicitement la "littérature" de la discipline, c'est-à-dire l'ensemble des ouvrages articles et autres publications que cite implicitement ou explicitement l'enseignant de « rang magistral » en tant que détenteur reconnu du savoir de sa discipline mais aussi en tant que coproducteur de ces connaissances. En aval du CM, il y a donc aussi tout ce qui peut/doit être consulté comme source d'informations complémentaire ainsi que, à plus long terme, tout ce qui va être produit sur ce thème dans l'activité scientifique normale du domaine ; production à laquelle l'enseignant spécialisé se doit de participer et à laquelle l'étudiant (idéal) est appelé à contribuer à son tour, au terme de son parcours de formation. Dans la mesure où il le caractérise, ce fonctionnement interdiscursif du travail académique a donc vocation à se manifester plus explicitement et de manière plus marquée que dans les autres ordres

d'enseignement, ou dans la conférence dont les publics n'ont pas vocation à prendre part à court terme à ce jeu polyphonique :

si ça vous intéresse vous avez l'adresse internet donc du PNUD et vous aurez en ligne le le plan des nations-unies pour le développement et vous avez tous les indicateurs de qualification³

3. Le CM et son polycopié

3.1. Contraste et complémentarité

Examinons maintenant les rapports qu'entretiennent ces deux manifestations discursives liées - car situées fonctionnellement dans un rapport soit de complémentarité soit de substitution - que sont le CM et son polycopié.

Objectivement à un évènement graphico-oral ponctuel pris dans un ensemble plus large, le cours annuel ou semestriel, correspond un objet écrit équivalent thématiquement au cours complet. A la dimension temporelle qui fonctionne irréversiblement et au sein du CM isolé et dans la séquence à laquelle il appartient s'oppose l'espace livresque, toujours disponible et susceptible d'être parcouru beaucoup plus librement, avec en particulier des retours en arrière à volonté, des tables des matières et index permettant de situer chaque segment dans l'organisation générale et de lui donner un horizon.

Ajoutons que le second est hiérarchiquement conçu comme étant au service du premier qu'il prépare ou auquel il succède en le résumant. C'est par défaut que l'on utilise le polycopié (pour les absents) ou comme rappel appauvri de l'évènement oral. La transmission de savoirs écrits (difficilement accessibles matériellement et symboliquement ?) par la voix autorisée de l'enseignant reste vécue comme le mode d'initiation disciplinaire essentiel des jeunes étudiants, dans beaucoup de disciplines. On peut penser que cette représentation partagée correspond à une tradition académique très ancienne qui remonte sans doute au commentaire oral des textes sacrés de l'Université médiévale à finalité religieuse (et pourquoi pas au dialogue socratique... mais avec un appauvrissement interactionnel considérable dans ce dernier cas). On peut également formuler l'hypothèse que cette stabilité dans la manière d'initier les nouvelles générations correspond plus en Europe aux pays essentiellement catholiques du Sud de l'Europe qui n'ont pas connu religieusement la « Réforme ». Les pays du Nord où le protestantisme s'est plus facilement implanté ont souvent développé une tradition de formation académique plus compatible avec la valeur accordée religieusement au contact direct entre le sujet et les textes sacrés, et à la libre interprétation de ceux-ci. Le rôle de la bibliothèque chez les uns correspondrait au rôle du CM chez les autres.

Pour l'enseignant, élaborer un polycopié ne correspond donc pas à une obligation professionnelle, c'est plutôt un supplément facultatif par lequel il fait montre de sa bonne volonté pédagogique. Traditionnellement d'ailleurs le polycopié était une initiative étudiante. Il était réalisé par des étudiants (militants de la « corpo »⁴) sur la base de leurs notes de cours confrontées et éventuellement avalisées par l'enseignant. En sciences du langage, il nous en reste un exemple célèbre de ce phénomène avec le « Cours de Linguistique Générale » de F. de Saussure (1916), écrit en fait, à partir de leurs notes, par deux de ses étudiants Bally et Séchehayes et publié de manière posthume. Le polycopié n'est donc qu'un résumé du cours magistral qui perd en particulier tout ce que l'évènement interactionnel lui-même mais aussi l'actualité, les préoccupations scientifiques du moment de l'enseignant vont apporter comme enrichissements éventuels au projet contenu dans la fiche préparatoire qui lui sert de matrice. En tant que produit fixe et daté il ne peut pas bénéficier non plus des remises à jour continues

³ Cours de *Relations internationales* – Université Lyon 2

⁴ On appelle « corpo(ration) » l'association étudiante d'obédience syndicale plus ou moins affichée qui gère ce genre de service (réalisation de polycopié, animation, cafétéria le cas échéant...)

que l'orateur est susceptible d'introduire dans son discours. Enfin le destinataire du polycopié devient encore plus anonyme que dans le CM, où un amphithéâtre complet finit par prendre une certaine identité au fil des semaines en fonction de ses qualités d'écoute comme de ses turbulences éventuelles. Le polycopié, lui, écrit neutre, faiblement adressé, doit fonctionner quel que soit le lecteur.

Pour l'étudiant, c'est donc un discours didactique neutre, étroitement fonctionnel. Il gagne surtout en facilité d'accès et en disponibilité par rapport au discours du CM proféré une fois et une seule. Il peut se l'approprier plus facilement par un maniement conjuguant (re)lectures sans contrainte de lieu ou de temps, soulignements, inscriptions de notes marginales, confrontation à d'autres sources. Écrit généralement bon marché, il n'a pas à être l'objet d'une révérence particulière et est plus un support de travail qu'un livre à part entière. Dans sa fonction ancillaire par rapport au cours magistral, il apparaît un peu comme un texte lacunaire qui doit être enrichi, dont les vides potentiels doivent être comblés par un apport complémentaire qui exige dans le meilleur des cas la consultation d'autres ouvrages. Sa consultation solitaire a toutes les forces et toutes les faiblesses d'une telle activité individuelle : elle permet à l'étudiant d'évoluer à son rythme en utilisant ses habitudes idiosyncrasiques d'apprentissage mais, si elle n'est pas associée à une fréquentation assidue du CM correspondant, elle ne lui permet pas de confronter sa propre pensée à une autre pensée vivante que ce soit celle de l'enseignant, ou celles des autres étudiants avec lesquels il aurait pu partager l'expérience intellectuelle vécue de l'évènement CM.

3.2. Etude de quelques manifestations discursives différenciant CM et polycopié

Prenons l'extrait suivant d'un polycopié de droit administratif⁵ (extrait consacré à l'une des deux missions du Conseil d'Etat, *la fonction contentieuse*, et précédé par l'exposé de la première fonction, *la fonction administrative*) :

L'extrait du polycopié comparé à sa manifestation orale dans le CM est le suivant⁶:

Polycopié :

L'autre mission correspond à l'activité "contentieuse" du Conseil d'Etat (le Conseil d'Etat statuant au contentieux). Il s'agit ici de résoudre les conflits qui peuvent survenir entre les particuliers et l'Administration. C'est en développant cette fonction que le Conseil d'Etat va devenir ultérieurement un véritable juge.

Quantitativement, l'extrait correspondant du CM compte 10 fois plus de mots que les quatre lignes ci-dessus (454 contre 45). Qualitativement, la gestion des deux discours s'avère extrêmement différente. On peut considérer que, globalement, le polycopié présente les données en une construction très synthétique, achevée, débarrassée de toute étape explicative préalable alors que le CM accompagne le travail cognitif des étudiants (ou la représentation que s'en fait l'enseignant) dans la construction de ces données. L'analyse ci-dessous suit la progression du CM en pointant quelques unes de ses caractéristiques les plus saillantes au regard de son « double » écrit.

Ainsi, l'importance du terme *activité contentieuse* à l'écrit est pointée par les guillemets qui encadrent l'adjectif, mais aucune précision n'explique cette démarcation. Dans le CM en revanche, le sens de *contentieux* est défini puis situé dans le contexte juridique :

CM :

*alors le contentieux évidemment vous le savez, c'est ce qui donne euh lieu au litige **hein** avoir un contentieux c'est euh c'est être en litige avec quelqu'un et le contentieux donc débouche sur un procès et donc sur une décision de justice*

⁵ Cours de *Droit administratif*, Université Lyon 2

⁶ Les deux extraits de discours étudiés figurent en annexe

L'expression *vous le savez* traduit l'accompagnement cognitif que veut réaliser l'enseignant en aidant les étudiants à réactiver leur connaissance de la notion de *contentieux*. Le *évidemment* et le *hein* viennent exprimer une connivence qui fait d'autant plus ressentir à ceux qui ignorent le terme ce que leur ignorance a de regrettable et la distance qui existe entre l'état réel de leurs connaissances et celui estimé normal par l'enseignant. Elle rend d'autant plus urgente la prise en note de l'explication qui arrive ensuite et se poursuit avec une information complémentaire - peut-être nouvelle, peut-être simple rappel - qui élargit, précise l'information sur les contentieux :

CM :

encore que on n'est pas toujours obligé de demander à un juge de régler son litige hein un litige peut être réglé en effet par la justice dans des formes juridictionnelles mais pas nécessairement on peut toujours euh trouver euh un accord un accord amiable les parties peuvent très bien résoudre elles-mêmes leur litige hein ou elles peuvent aussi éventuellement avoir recours à un arbitre comme cela se fait assez souvent en droit international deux états en litige peuvent s'en remettre à un arbitre hein MAIS bien sûr la voix la plus courante c'est quand même la solution juridictionnelle hein donc le procès le recours à la justice et donc le conseil d'Etat se voit attribuer des une mission contentieuse (...)

On a là affaire à une procédure fréquente à l'oral : l'information seconde (mise en gras par nous ci-dessus) (en l'occurrence, le lien entre contentieux et procès) devient provisoirement l'information première, avant le retour au thème central du discours. Cette expansion permet d'élargir l'information, et peut avoir pour fonction, ici, d'éviter une erreur d'interprétation de la part des étudiants.

Le caractère synthétique du polycopié apparaît de façon particulièrement nette dans l'énoncé entre parenthèse : *le Conseil d'Etat statuant au contentieux*. La fonction, assez obscure, de cet énoncé est clarifiée dans le CM par un énoncé secondaire à fonction métalinguistique :

le conseil d'Etat statuant en matière contentieuse c'est la formule rituelle

le conseil d'Etat statuant en matière contentieuse (...) (souligné par nous)

Le commentaire métalinguistique prend en compte la réaction connue, habituelle, des étudiants devant des formulations un peu vieillies et donc peu familières.

Une autre procédure d'accompagnement dans la construction du savoir consiste à mettre les données en relation les unes avec les autres :

CM :

hein alors comme il y a... le conseil d'Etat statuant en matière administrative

hein et bien il y a donc aussi le conseil d'Etat statuant en matière contentieuse

La répétition de la formule, en même temps que les nombreux marqueurs de structuration du discours, construisent une identité, une cohérence entre les données successives.

Cette mise en relation permet également de distinguer, d'opposer les données. Par exemple, l'énoncé du polycopié :

le Conseil d'Etat va devenir ultérieurement un véritable juge

est explicité dans le CM par une double mise en relation, d'opposition d'abord entre les deux époques, puis de similitude entre les deux fonctions du conseil d'état :

CM :

le conseil d'Etat va devenir plus tard un juge

l'inverse, le cours magistral s'appuie sur le polycopié qui joue en quelque sorte le rôle de conservatoire des connaissances par-delà les aléas possibles de la transmission orale. Le polycopié est le texte-vérité auquel les étudiants peuvent se référer pour confirmer leur saisie des données du cours.

4. Implications didactiques

Cette analyse rapide des caractéristiques complexes des cours magistraux, et de leur relation aux polycopiés, laisse imaginer les écueils que peuvent rencontrer des étudiants non francophones intégrés dans les cursus universitaires français. L'alternance souvent rapide entre énoncé principal et énoncés secondaires - parenthèses explicatives, commentaires divers, rappels, etc.- destinés à accompagner et donc, en principe, à faciliter la compréhension des données, a en fait un coût cognitif élevé pour les étudiants non francophones (et qui sait, peut-être aussi pour certains francophones...). Cette mixité discursive est d'autant plus malaisée à maîtriser qu'elle n'est pas prévisible : l'étudiant qui suit un cours ne peut savoir à quel moment le discours principal sera suspendu pour laisser la place à une parenthèse explicative ou un commentaire métalinguistique. Seule une bonne maîtrise de la langue et du genre – privilège a priori des étudiants natifs - permet une réaction cognitive immédiate. Le phénomène des reprises constitue également un obstacle qu'il faut apprendre à gérer. Si la répétition avec ses signaux prosodiques et verbaux (ralentissement, courbe mélodique particulière, reprise mot pour mot du discours) joue un rôle facilitateur de la compréhension, il en va autrement avec la reformulation qui suppose de repérer une identité de contenu sous une variété d'expressions.

Les stratégies d'aide à la compréhension des cours mises en place par les enseignants de FLE doivent tenir compte de ces caractéristiques discursives, d'autant que les étudiants sont très peu entraînés à l'écoute de ce type de discours en langue étrangère. Les documents oraux utilisés dans les formations linguistiques sont en effet généralement de construction discursive beaucoup plus linéaire et monophonique.

La maîtrise du CM par les étudiants non francophones suppose une démarche d'enseignement reposant sur deux principes : i) une prise de conscience très explicite par les étudiants du fonctionnement complexe du CM, ii) l'entrée progressive dans cette complexité. Cette démarche peut se réaliser à travers diverses activités :

- Travailler, après écoute, sur la transcription d'un extrait très polyphonique, afin d'amener les étudiants à découvrir et distinguer les différents types de discours imbriqués : savoir sur la discipline, rappels de savoirs antérieurs, référence à un élément de la situation etc.
- Comparer, dans la même perspective, un extrait de cours magistral et l'extrait correspondant du polycopié. Cela permet de mettre en évidence l'unicité discursive du second exclusivement centré sur le discours principal, par rapport à la multiplicité des niveaux d'énonciation du CM.
- Faire repérer dans le cours magistral l'image que l'enseignant se fait des étudiants à qui il s'adresse : leurs connaissances antérieures - *on va distinguer d'abord les PMA les pays les moins avancés donc là vos souvenirs de géographie sont encore très présents* – ou au contraire leurs méconnaissances, perceptible à travers les préventions d'erreurs – *c'est pas en Afrique, Bandung, c'est en Indonésie (...) je vais vous l'écrire* –⁸

Sur cet aspect-là, l'étudiant non francophone a un statut mixte : il est à la fois membre du groupe par sa formation dans la discipline (il ne se trouve par hasard dans un amphithéâtre de droit ou d'histoire), et décalé du groupe par une formation reçue ailleurs et dans une autre langue. Il a donc un double repérage à effectuer : d'une part, détecter ce qu'il est censé savoir, en tant qu'étudiant destinataire du cours magistral, et vérifier si, en

⁸ Cours de *Relations internationales* – Université Lyon 2

ce qui le concerne, cette connaissance est réelle. Il est ainsi conduit à mesurer un éventuel écart entre ses connaissances supposées et ses connaissances effectives. Si mal situer Bandung sur une carte peut paraître secondaire par rapport au contenu du cours, l'absence de connaissances antérieures supposées acquises sur la révolution française peut en revanche avoir un effet négatif important et nécessiter un travail de rattrapage de la part de l'étudiant concerné.

On peut faire l'hypothèse que ce travail de prise de conscience des phénomènes discursifs à l'œuvre dans le cours magistral permet d'entrer plus efficacement dans un travail de compréhension orale. Et dans cette étape, il est important d'instaurer une entrée progressive dans la complexité. Cela consiste par exemple à travailler d'abord sur des extraits de cours ne comportant que les données principales, puis d'introduire des extraits comportant des discours imbriqués de façon de plus en plus complexe. On peut également réaliser deux versions d'un extrait de cours : une première version dans laquelle on n'a conservé que l'énoncé principal, la seconde correspondant à l'énoncé original. Les expériences menées avec des logiciels de traitement du son montrent que la ligne prosodique des énoncés principaux ainsi dépouillés de leurs énoncés secondaires, reste cohérente.

Exemple :

*alors... je viens de dire que le Conseil d'Etat est créé par la Constitution pour être plus précis **le Conseil d'Etat est créé par l'article 52 article 52 de la Constitution de l'an 8** ...et là euh je vous le cite c'est assez bref mais ça mérite euh d'être connu d'abord et puis ensuite d'être commenté hein **voici ce que dit l'article 52 de la Constitution de l'an 8** Consulat hein... il est dit **sous la direction des consuls** sous la direction des consuls... **un Conseil d'Etat est chargé de...** sous la direction des consuls un Conseil d'Etat est chargé de **alors de quoi et bien de deux choses il est chargé de rédiger ...les projets de loi... et les règlements d'administration publique** il est chargé première chose de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique... et autre chose il est chargé aussi de résoudre et de résoudre... résoudre **les difficultés résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative... résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative***

Une première version est proposée sans les énoncés secondaires (avec les seuls éléments soulignés dans la transcription) :

le Conseil d'Etat est créé par l'article 52 de la Constitution de l'an 8 voici ce que dit l'article 52 de la Constitution de l'an 8 sous la direction des Consuls un Conseil d'Etat est chargé de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative

puis une seconde version réintroduit ces énoncés sur lesquels les étudiants peuvent travailler, une fois saisi le discours principal, en focalisant leur attention sur les différentes fonctions de ces éléments d'interaction : rappel de ce qui vient d'être dit (*alors... je viens de dire que le Conseil d'Etat est créé par la Constitution*), justification de la citation dictée et annonce du commentaire à venir, (*je vous le cite c'est assez bref mais ça mérite euh d'être connu d'abord et puis ensuite d'être commenté hein*), renvoi historique (*Consulat hein*).

Divers autres exercices sont envisageables, dont certains ressemblent tout à fait à des exercices classiques en compréhension orale, à ceci près qu'ils concernent ici la construction discursive :

- exercices lacunaires dans lesquels sont donnés les énoncés principaux, l'étudiant ayant à reconstituer les énoncés périphériques
- repérage et transcription d'un énoncé principal extrait des énoncés secondaires dans lesquels il est imbriqué

conservera une trace matérielle sous forme de notes ; technique enfin pour assurer une prise de notes performante grâce à des procédés de mise en page et d'abréviations efficaces. Il est permis de penser qu'un travail préparatoire sur le photocopie, objet stable, peut faciliter la perception du CM, d'une part en introduisant l'étudiant au discours qu'il va entendre, en créant une attente d'explications complémentaires, d'autre part en réduisant le travail de prise de notes si le photocopie est utilisé par l'étudiant comme guide du CM. Le document écrit joue alors un rôle avant et pendant le cours et libère l'étudiant d'une partie de l'intense travail qu'exige l'écoute du CM doublée de la prise de notes.

Bibliographie :

- Berthoud A.-C. (1996) : *Paroles à propos, approche énonciative et interactive du topic*, Ophrys,
- Bouchard, R. (1996) : « La réalisation orale des discours de spécialité: Procédés de mise en discours et problèmes de réception en L2 », in Duda, R., ed., 1996, *Pré-Actes du Colloque Anefle--Crapel "Compréhension et expression orales en langue étrangère,"* Crapel, Nancy.
- Bouchard, R. (1998) : « L'interaction en classe comme interaction praxéologique », in Grossmann F. (ed.) : *Pratiques langagières et didactiques de l'écrit, Hommage à Michel Dabène*, Ivel-Lidilem, Université Grenoble 3, pp. 193-210
- Bouchard, R. (1999) : « L'interaction pédagogique : unités pragmatiques et phénomènes énonciatifs », in Barberis J.M., ed., 1999, *Le français parlé variétés et discours*, Collection Praxilingue, Université Montpellier 3.
- Bouchard, R. (1999) : « Les discours spécialisés oraux : les procédés paradigmatiques de mise en discours », in Zinglé H (ed.) *Pré-Actes des "Journées internationales de linguistique appliquée", 24-25 juin 1999, Nice*, Publications de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Nice-Sophia Antipolis.
- Bouchard, R.(2003) : « Cours magistral et "sources de savoir" : médiation discursive et médiation grammaticale », in Delamotte R. & Lane P., eds.), *La Médiation entre langue et discours*, P.U. Rouen.
- Charnet C. (1993) : "Analyse du déroulement langagier d'un événement didactique : l'exposé", *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romane, Tübingen*, A Francke Verlag, Tübingen und Basel, 223-234
- Chevallard Y.(1985) : *La transposition didactique du savoir savant au savoir enseigné*, La pensée sauvage, Grenoble.
- de Gaulmyn, M.-M, (1999) : « Les techniques syntaxiques de reformulation : du plan écrit au cours magistral », *BIDUL n°2 (Bulletin Informatique de Didactique de l'Université Lumière) : De l'oral à l'écrit, présentation orale d'un plan de cours – analyses et applications*, Université Lyon 2.
- Goffman, E. (1981) : "La conférence", in *Façons de parler*, Minit, pp. 167-204
- Goffman, E. (1981) : "La position", in *Façons de parler*, Minit, pp. 133-167
- Parpette, C. (2002) : « Le cours magistral, un discours oralo-graphique : effets de la prise de notes des étudiants sur la construction du discours de l'enseignant », *Actes du colloque Langages et Signification - Albi - juillet 2001*
- Parpette, C. et Royis, P. (2000) : « Le discours pédagogique : caractéristiques discursives et stratégies d'enseignement », *Mélanges du CRAPEL*, université Nancy 2.
- Pochard J-Ch, (1999) « Métamorphoses discursives : du devoir dire au dire », *BIDUL n°2 (Bulletin Informatique de Didactique de l'Université Lumière) : De l'oral à l'écrit, présentation orale d'un plan de cours – analyses et applications*, Université Lyon 2.

Simonin-Grumbach, J. (1975) « Pour une typologie des discours », in Kristeva J. ed., 1975, *Langue, discours, société*, Le Seuil.

Annexe

Polycopié	Cours magistral
<p><i>L'autre mission correspond à l'activité "contentieuse" du Conseil d'Etat (Le Conseil d'Etat statuant au contentieux). Il s'agit ici de résoudre les conflits qui peuvent survenir entre les particuliers et l'Administration. C'est en développant cette fonction que le Conseil d'Etat va devenir ultérieurement un véritable juge.</i></p>	<p><i>donc nous reprenons...donc nous abordons maintenant la deuxième fonction du conseil d'Etat...la fonction dite contentieuse...alors le contentieux évidemment vous le savez c'est ce qui donne euh lieu au litige hein avoir un contentieux c'est euh c'est être en litige avec quelqu'un et le contentieux donc débouche sur un procès et donc sur une décision de justice encore que on n'est pas toujours obligé de demander à un juge de régler son litige hein un litige peut être réglé en effet par la justice dans des formes juridictionnelles mais pas nécessairement on peut toujours euh trouver euh un accord un accord amiable les parties peuvent très bien résoudre elles-mêmes leur litige hein ou elles peuvent aussi éventuellement avoir recours à un arbitre comme cela se fait assez souvent en droit international deux états en litige peuvent s'en remettre à un arbitre hein mais bien sûr la voie la plus courante c'est quand même la solution juridictionnelle hein donc le procès le recours à la justice et donc le conseil d'Etat se voit attribuer des une mission contentieuse qui vont donc euh le une mission qui va donc le conduire à s'ériger ou à être institué en véritable justice hein alors comme il y a...le conseil d'Etat statuant en matière administrative hein et bien il y a donc aussi le conseil d'Etat statuant en matière contentieuse c'est la formule rituelle le conseil d'Etat statuant en matière contentieuse et euh aujourd'hui là je fais un petit saut dans l'histoire aujourd'hui donc le conseil d'Etat exerce cette fonction à travers ses arrêts... aujourd'hui... c'était pas le cas à l'é à l'origine mais aujourd'hui donc le conseil d'Etat exerce cette fonction dite contentieuse en rendant des arrêts... donc soit des avis en matière administrative soit des arrêts euh matière contentieuse pour ce qui est d'aujourd'hui mais d'abord de quoi s'agit-il exactement quel est de quel contentieux s'agit-il et bien il va s'agir euh des conflits des litiges des réclamations hein qui peuvent opposer les administrés et l'Administration bien il va s'agir des litiges des réclamations des conflits opposant les administrés les citoyens et l'Administration...les euh personnes publiques et donc c'est en développant cette fonction hein c'est en développant cette fonction dite contentieuse que le conseil d'Etat va devenir plus tard un juge un véritable juge mais ça n'est pas encore le cas en l'an 8 hein car en l'an 8...dans cette matière dans cette fonction... comme dans la précédente comme dans la fonction administrative le conseil d'Etat ne joue qu'un rôle de conseil car là aussi à cette époque il intervient sous forme d'avis... il deviendra plus tard un juge mais ça n'est pas encore le cas en l'an 8 car là aussi il intervient sous forme d'avis</i></p>